



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024
PROCES-VERBAL
Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 25 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par Monsieur Le Maire, par mail, en date du 19 avril 2024, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire
Mmes ALVES-TEIXEIRA Florence, PILLON-CARRARA Marie Laurence, BERENGER Coralie,
Mrs BONNEAU Alain, FREMONT Jean Pierre, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent, WALBECQ Jessie,

Absents (e) excusés (e) :

Mmes GENAUX Fanny, ALDEBERT Dominique, Mrs Le ROUZIC Yoann, WALBECQ Jessie,

Absents(e) non excusés(e) :

Mrs DELHOMMEAU Jean Marc, DEOM Frédéric, Mme RICHARD Valérie,

Pouvoirs :

Mmes GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre), Mrs Le ROUZIC Yoann (pouvoir à M LECLERCQ Aimé), WALBECQ Jessie (pouvoir à M RUHAUT Laurent).

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Secrétaire de séance : M RUHAUT Laurent

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
La Loi d'accélération pour les énergies renouvelables APER -Loi APER définition de ZAER Délibération 2024-25	M RUHAUT Laurent	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean Pierre), M Le ROUZIC Yoann (pouvoir à M LECLERCQ Aimé), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M RUHAUT Laurent), <ul style="list-style-type: none">1 observation relative à la Consultation Publique a été mentionnée sur le registre tenue à la Mairie, qui s'est déroulée du 08/04/2024 au 20/04/2024 à savoir : -« La vision préconisée par la commune, n'apporte pas de commentaires particuliers » <p style="text-align: center;">VALIDE</p> <ul style="list-style-type: none">✓ L'approbation du projet de zonage de la Loi d'accélération pour les énergies renouvelables ZAER tel que présenté dans la délibération 2024-24 en date du 03 avril 2024 et définit dans le dossier de concertation publique.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19H15

Le Secrétaire de Séance
M RUHAUT Laurent

Le Maire
Michel DELAGRANGE